HEdS Haute école de santé

Guide de l'étudiant·e 2022-2023

Accueil
plan du Guide
INDEX A à Z
A
C
D
E
F
H
I
M
P
R
S
T
U
Contacts utiles
Annexe
dernière page

heds
Haute école de santé Genève

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Calendrier académique 2022-2023

Rentrée académique

19 septembre 2022

Semestre d'automne

du 19 septembre 2022 au 19 février 2023

Vacances de Noël du lundi 26 décembre 2022
au vendredi 6 janvier 2023

Semestre de printemps

du 20 février au 17 septembre 2023

Vacances de Pâques du 7 au 16 avril 2023

Jours fériés

Vendredi saint	**7 avril 2023**
Lundi de Pâques	**10 avril 2023**
Autre congé	**1er mai 2023**
Jeudi de l'Ascension	**18 mai 2023**
Lundi de Pentecôte	**29 mai 2023**
Fête nationale	**1er août 2023**
Jeûne genevois	**7 septembre 2023**

Examens

Le site internet de la HEdS contient les calendriers académiques ainsi que les descriptifs de modules de chaque filière :

→ Liens internet :

https://www.hesge.ch/heds/formation/vie-academique/calendrier-academique
https://www.hesge.ch/heds/formation/nutrition-et-dietetique/etudes/programme-detudes
https://www.hesge.ch/heds/formation/physiotherapie/etudes/programme-detudes
https://www.hesge.ch/heds/formation/sage-femme/etudes/programme-detudes
https://www.hesge.ch/heds/formation/soins-infirmiers/etudes/programme-detudes
https://www.hesge.ch/heds/formation/technique-en-radiologie-medicale/etudes/programme-detudes

Guide de l'étudiant·e 2022-2023

Version: septembre 2022

Selon la situation sanitaire du moment, les mesures de protection mises en place prennent transitoirement le pas sur les directives habituelles.

Les informations figurant sur le présent guide se retrouvent, pour la plupart, sur le site internet et intranet de la HEdS :

www.hesge.ch/heds

https://intranet.hesge.ch/intranet

Connectez-vous avec votre login AAI !

Haute école de santé de Genève
Tél. : +41 (0)22.558.50.60 - www.hesge.ch/heds

Site de Champel
Avenue de Champel 47, 1206 Genève

Site des Caroubiers
Rue des Caroubiers 25, 1227 Carouge

Plan du guide

Sommaire de l'index	5
Index de A à Z	7
Contacts utiles	22
Annexe 1. Directives relatives aux indemnités mensuelles de stages	23

Sommaire de l'index

Affaires étudiantes :	- Besoins spéciaux	7
	- Aides financières	7
	- Bons plans pour étudiant·e·s	7
	- Activités hors cursus	7
	- Santé, bien-être	7
	- Ressources	7
	- Emplois temporaires	7
	- Partenariat	8
	- Vie pratique et formalités	8
Antenne santé		9
Appuis aux études		9
Associations		10
Attestations d'études		10
Carte d'étudiant·e		10
Centres de documentation		10
Changement d'adresse, d'état civil ou de nationalité		11
Charte d'éthique et de déontologie des hautes écoles universitaires et spécialisées de Genève		11
Congés spéciaux et absences		11
Courrier électronique / Email		12
Départ d'un·e étudiant·e		12
Evaluation de l'enseignement par les étudiant·e·s		12
Formation pratique		13

Horaires et fermeture de la HEdS	13
Identité graphique de la HEdS	14
Indemnités mensuelles de stages pour les étudiant·e·s	14
Informatique	14
Manifestations	15
Mobilité externe nationale et internationale	15
Objets trouvés	15
Parkings et transports publics	16
Photocopies	16
Plagiat et fraude	16
Plans d'accès	16
Prix spéciaux et projets	16
Règlement d'études	17
Règles de comportement	17
Restauration	17
Service aux enseignements pratiques (SaEP)	17
Secret professionnel	18
Taxes et frais	18
Tenue vestimentaire	19
Travail durant les études	19
Urgences / Sinistres / Incidents	20
Vestiaire	21

INDEX de A à Z

Affaires étudiantes - HES-SO Genève

Les Affaires étudiantes de la HES-SO Genève ont pour objectifs de favoriser la réussite des études, l'intégration et le bien-être des étudiant·e·s par le biais d'actions complémentaires au parcours académique. Elle vous donne accès à un large éventail de prestations gratuites ou à des prix abordables.

Les informations détaillées sont disponibles sur le lien ci-après :
www.hesge.ch/geneve/publics/etudiant-e-s/affaires-etudiantes

Besoins spéciaux
- Etudiant·e·s à besoins spéciaux – en situation de handicap
- Sport, art, études

Aides financières
- Service des bourses et prêts d'études (SBPE)
- Bourses du Service Social et Finances
- Aides financières mensuelles
- Prestations sociales cantonales
- Reconversion professionnelle
- Bourses Fonds Ehrhardt-Hornung
- Chèque annuel de formation (CAF)
- Dispositif d'aide financière - Fonds HEdS-Genève

Bons plans pour étudiant·e·s
- Compte en banque
- Informatique (Suite Microsoft Office, ordinateurs à prix attractifs – projet Poséidon)
- Livres
- Loisirs
- Revue
- Séjours linguistiques

Activités hors cursus
- Activités culturelles et sportives

Santé, bien-être
- Atelier du Service Social et Finances
- Conseil santé

Ressources
- Bibliothèques
- Tandems linguistiques
- Programme d'encouragement de la Fondation suisse d'études

Emplois temporaires
- Jobs étudiants (voir « Travail durant les études » - page 21)

Partenariat

- Accord avec l'Université de Genève

Vie pratique et formalités

- Assurance-maladie
- Assurance accident et responsabilité civile (RC)
- Assurance vieillesse et survivants (AVS),
- assurance invalidité (AI) et assurance perte de gain (APG)
- Coût de la vie
- Logement
- Transports
- Visa et permis de séjour

Remarque importante : l'étudiant·e est tenu·e de contrôler les dates d'expiration de ses documents d'identité et de l'autorisation de séjour qui doivent être valables deux mois avant le début de la formation et durant toute la durée de la formation.
Ces documents doivent être remis au secrétariat de la filière concernée.
Pour tout renseignement, consulter le site de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) Route de Chancy 88, 1213 Onex. https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations-ocpm

- Partenariat
- Service militaire et protection civile

Renseignements

Affaires étudiantes HES-SO Genève

https://www.hesge.ch/geneve/publics/etudiant-e-s/affaires-etudiantes

Mme Luce Schneider Varin
luce.schneider-varin@hesge.ch
Campus Battelle – Bâtiment F
Rue de la Tambourine 2 – 1227 Carouge

Les Affaires étudiantes vous renseigneront notamment sur les actions non académiques destinées à améliorer la qualité de vie étudiante.

Service des affaires étudiantes et admissions HEdS
Mme Alessandra Catalani
service-etu.heds@hesge.ch
Tél. 022.558.72.53
Bureau 118, site de Champel

Le Service vous orientera pour toute question administrative relative à votre formation et/ou technique concernant AGE/IS Academia et le *Portail Etudiants*.

Antenne santé

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/formation-de-base
Onglet > Antenne santé

Contacts
Mmes Marie-Hélène Guyon - infirmière de l'Antenne santé
et Naïma Abraham, secrétaire
Bureaux: 033 à Champel, 113 aux Caroubiers
Tél.: 022.558.50.66
antenne-sante.heds@hesge.ch

Appuis aux études

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/formation-de-base
Onglets > filières respectives

Conseillères aux études

Filière Soins infirmiers et École	Mme Sarah-Emmanuelle Hoang-Tho Bureau 165, Champel	Tél. 022.558.51.85 sarah-emmanuelle.hoang-tho@hesge.ch

Répondant·e·s de cursus Bachelor

Filière Nutrition et diététique	Mme Laurence Vernay Bureau 108, Caroubiers	Tél.:022.558.59.95 laurence.vernay@hesge.ch
Filière Physiothérapie	Mme Virginie Cuvelier Bureau 206, Caroubiers	Tél.: 022.558.67.49 virginie.cuvelier@hesge.ch
Filière Sage-femme	Mme Dany Aubert Burri Bureau 030, Champel	Tél. : 022.558.54.73 dany.aubert-burri@hesge.ch
Filière Technique en radiologie médicale	Mme Azal Al-Musibli Bureau 143, Champel	Tél.: 022.558.61.07 azal.al-musibli@hesge.ch

Secrétariats de filière

Les secrétariats de filière sont à disposition pour toute information liée aux documents pédagogiques (carte d'étudiant·e, documents pour la formation, etc.).

Les étudiant·e·s s'adressent au secrétariat de leur filière respective:

Nutrition et diététique	Tél.: 022.558.52.90 diet.heds@hesge.ch	Bureau 103, Caroubiers
Physiothérapie	Tél.: 022.558.53.22 physio.heds@hesge.ch	Bureau 208A, Caroubiers
Sage-femme	Tél.: 022.558.53.70 sf.heds@hesge.ch	Bureau 025, Champel
Soins infirmiers	Tél.: 022.558.54.11 inf.heds@hesge.ch	Bureau 110C, Champel
Filière Technique en radiologie médicale	Tél.: 022.558.54.50 trm.heds@hesge.ch	Bureau 145, Champel

Associations

Association des étudiant·e·s de la Haute école de santé – La Sonde

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/formation-de-base
Onglet > Association des étudiant·e·s HEdS

Répondant·e·s et délégué·e·s de volée

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/formation-de-base
Onglet > Répondant·e·s et délégué·e·s de volée

Associations professionnelles

Les adresses des associations professionnelles sont mentionnées sous les liens utiles de chaque filière, accessibles depuis la page internet : https://www.hesge.ch/heds/formation-base

Attestations d'études

→ Lien intranet : https://age.hes-so.ch
→ Intranet > Raccourci (à droite de la page) > IS-Academia

Les attestations d'études sont générées par les secrétariats de filières au début de chaque semestre dans l'application IS-Academia. Les étudiant·e·s peuvent télécharger et imprimer leur attestation en couleur en se connectant au *Portail Etudiants*. Le document se trouve dans la cellule « Document ».

Carte d'étudiant·e

Une carte d'étudiant·e HES est délivrée par la réception à Champel ou aux Caroubiers par les secrétariats de filière. Pour être valable, la vignette du semestre en cours doit être apposée sur la carte.

Elle permet, entre autres, d'obtenir des réductions (spectacles, librairies, etc.) et fait office de carte de lecteur·trice swisscovery|HES-SO auprès des centres de documentation.

Centres de documentation

→Lien Internet : https://www.hesge.ch/heds/centre-documentation/actualites

Site de Champel

Site de Champel
Tél.: 022.558.51.40
centredoc.heds@hesge.ch

Site des Caroubiers

Site des Caroubiers
Tél.: 022.558.51.55
centredoc.heds@hesge.ch

Changement d'adresse, d'état civil ou de nationalité

L'étudiant·e modifie lui·elle-même ses coordonnées personnelles (adresse, N° de téléphones, e-mail) sur IS-Academia en se connectant au *Portail Etudiants*, à l'adresse https://age.hes-so.ch, onglet « Edition d'adresse » et clique sur le bouton « Informer ». Les données modifiées doivent être validées par le secrétariat.

Remarque :
Lors des formalités liées à l'admissions Bachelor, l'étudiant·e complète le questionnaire AHES et l'adresse permanente (à la date du début de la formation) doit correspondre à celle figurant sur IS-Academia. Pour les étudiant·e·s qui prennent un logement pour se rapprocher de l'école, ces derniers doivent indiquer cette deuxième adresse sous «Adresse d'études». En aucun cas, l'«Adresse permanente» ne doit être modifiée.

Les autres changements par rapport à sa situation personnelle (nationalité, état civil) doivent être signalés par e-mail au secrétariat de chaque filière dans les 10 jours.

Charte d'éthique et de déontologie des hautes écoles universitaires et spécialisées de Genève

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/institution/strategie-gouvernance
Onglet > Politiques et valeurs > Chartes et documents

Congés spéciaux et absences

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/formation-de-base
Onglet > Absences

En principe, les étudiant·e·s ont congé le samedi et le dimanche, sauf pour certains enseignements ou lors de périodes de formation pratique.

→ Toute absence prévisible doit être signalée au moyen du formulaire «Demande de congé spécial». Les demandes doivent être déposées dans un délai d'un mois avant la date de l'événement.

Vacances et jours fériés

Se référer au calendrier académique au début du guide.

Durant les périodes de formation pratique, les étudiant·e·s ont droit aux jours fériés selon le canton ou le pays où ils·elles se trouvent (par ex. Jeûne fédéral, Assomption); les règles en vigueur dans l'établissement font foi. Dès lors, les jours fériés spécifiques au canton de Genève (par ex. Jeûne genevois) ne s'appliquent pas.

Courrier électronique / Email

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/informatique
Onglet > Messagerie électronique

Chaque étudiant·e reçoit une adresse de messagerie électronique lors de son entrée en formation. Toutes les informations pédagogiques et administratives sont communiquées par messagerie.

→ **L'étudiant·e est tenu·e de consulter en principe quotidiennement la boite aux lettres électronique de son compte de messagerie (art. 21 du règlement d'étude).**

Les boîtes de messagerie ont une capacité de stockage limitée. Afin d'éviter le dépassement de la capacité de la messagerie menant à un échec de réception des messages, les étudiant·e·s sont tenu·e·s de gérer leur boîte de messagerie en supprimant régulièrement les messages indésirables et/ou stockant trop de mémoire.

→ Par ailleurs dans le cadre de la formation et pour toutes les activités déployées (par ex. Cyberlearn), **aucune autre adresse que celle de l'école ne peut être utilisée et transmise.**

Les petites annonces sont à poster exclusivement sous : https://intranet.hesge.ch/intranet/toutes-les-petites-annonces

L'envoi de messages en masse sans l'accord préalable de la Direction de l'école, du Service communication ou de la direction des systèmes d'information est interdit. (cf. Charte informatique, point 4. Cadre d'utilisation, 3e paragraphe).

Départ d'un·e étudiant·e

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/formation-de-base
Onglet > Fin de formation

En cas d'arrêt définitif de ses études ou une fois arrivé·e au terme de sa formation à la HEdS, l'étudiant·e s'engage, avant son exmatriculation, à accomplir les formalités administratives nécessaires. Pour ce faire, il-elle doit télécharger le formulaire «Démarches administratives liées au départ d'un·e étudiant·e» et accomplir les formalités dans les plus brefs délais. L'étudiant·e à l'obligation de fournir une adresse email privée valide.

Evaluation de l'enseignement par les étudiant·e·s

L'évaluation de l'enseignement par les étudiant·e·s s'inscrit dans le cadre de la boucle d'amélioration continue du processus de formation et fait partie intégrante de la formation. La Direction, les responsables de filières et la Responsable de la coordination de l'enseignement décident du périmètre de l'évaluation (dates, degrés, modules, enseignements).

Les étudiant·e·s doivent remplir les évaluations durant la période d'ouverture des sessions en se connectant sur le *Portail Etudiants* de l'application *IS-Academia* (https://age.hes-so.ch) avec leur login et mot de passe AAI.

Renseignements
Auprès des responsables de modules respectif·ve·s

Formation pratique

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/formation-de-base
Onglet > Cursus

Coordination

Filière Nutrition et diététique

Mme Claire Pijollet
Bureau 104, Caroubiers
Tél.: 022.558.54.15
claire.pijollet@hesge.ch

ou :

Mme Laurence Vernay
Bureau 108, Caroubiers
Tél.: 022.558.59.95
laurence.vernay@hesge.ch

Filière Physiothérapie

Mme Anne-Sophie Desarzens
Bureau 204, Caroubiers
Tél.: 022.558.51.46
anne-sophie.desarzens@hesge.ch

Filière Sage-femme

Mme Arabelle Gautier
Bureau 027, Champel
Tél.: 022.558.51.67
arabelle.gautier@hesge.ch

Filière Soins infirmiers

M. Serge Lony-Cyrille
Bureau 132, Champel
Tél.: 022.558.65.72
serge.lony-cyrille@hesge.ch

ou:

Mme Wendy Pacini
Bureau 132, Champel
Tél.: 022.558.67.57
wendy.pacini@hesge.ch

Filière Technique en radiologie médicale

M. Eric Fleury
Bureau 147, Champel
Tél.: 022.558.56.02
eric.fleury@hesge.ch

Horaires et fermeture de la HEdS

→ Liens internet : https://www.hesge.ch/heds/heds/accueil-et-reception
https://www.hesge.ch/heds/heds/infos-pratiques/infrastructures-et-plans-dacces

Identité graphique de la HEdS

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/pratique/chartes-modeles-logos
Onglet > Chartes

Lors de l'utilisation des logos de la HEdS et des signes graphiques qui définissent son identité, certaines règles sont à respecter.

La charte graphique donne les règles fondamentales pour l'utilisation de l'identité visuelle.

En cas de projet d'école ayant une visibilité au-delà des murs de la HEdS, vous pouvez vous adresser au Service de communication.

Contact
Loriane Todeschini, Chargée de communication
Reçoit sur rendez-vous
communication.heds@hesge.ch

Indemnités mensuelles de stages pour les étudiant·e·s

→ cf. Annexe 1

Les indemnités font l'objet d'une directive annexée au présent document.

Informatique

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/informatique

Charte informatique

En début de formation, une charte informatique est signée électroniquement par tous les étudiant·e·s. Il est demandé à chaque étudiant·e d'éteindre les ordinateurs et les écrans lorsqu'il·elle termine son travail et/ou en fin de journée.

Support informatique

Toute demande de support – problème, installation de matériel, droits sur les répertoires, etc. - doit être adressée au Centre de support en ouvrant un ticket sur : https://support.hesge.ch avec login et mot de passe AAI ou en appelant le Call center.

→ **Seules les demandes effectuées selon la procédure seront traitées.**

Call center
8h – 17h30
Tél.: (022.55) 8.58.58 https://support.hesge.ch

Supports pédagogiques - Salles d'études

La HEdS met à disposition des étudiant·e·s des salles d'études, équipées d'ordinateurs :

- 2 salles à Champel : Aqua et C.doc-103. La C.doc-103 est accessible par le Centre de documentation, du lundi au jeudi de 8h à

18h30 et le vendredi jusqu'à 17h. Les étudiant·e·s peuvent accéder à l'Aqua avec le badge remis en début de formation durant les horaires d'ouverture de l'école (de 7h à 20h)

Ponctuellement, ces salles peuvent être occupées pour des cours et des ateliers. L'indisponibilité de la salle pour les étudiant·e·s sera alors signalée sur la porte au plus tard la veille de son occupation.

- 1 salle aux Caroubiers réservée aux étudiant·e·s du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture de l'école. Son accès est possible uniquement avec le badge remis en début de formation par le Service informatique.

  L'accès aux ordinateurs se fait avec le login et mot de passe AAI.

Matériel audiovisuel

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/pratique/materiel
Onglet > Matériel audiovisuel

Manifestations

→ Intranet > Accueil

Manifestations diverses

La HEdS collabore à de nombreuses manifestations en partenariat avec d'autres HES, avec des associations professionnelles et de quartier ou des institutions médico-sociales.

Cérémonie de remise des diplômes

Mardi 15 novembre 2022

Cette cérémonie permet de féliciter officiellement tous·tes les étudiant·e·s ayant obtenu leurs certificats ou diplômes en présence de personnalités officielles.

Journée « portes ouvertes »

Mercredi 2 novembre 2022

Selon la situation sanitaire du moment, des changements organisationnels pourraient intervenir.

Mobilité externe nationale et internationale

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/relations-internationales
→ Lien internet : https://www.hesge.ch/heds/international
Onglets > Mobilité des étudiants & Relations internationales

Renseignements
Relations internationales
Bureau 158
Tél.: 022.558.56.88
relations.internationales@hesge.ch

Objets trouvés

Les objets perdus sont conservés auprès des réceptions de Champel et des Caroubiers durant une année.

Parkings et transports publics

Les deux sites étant situés en ville, les places de parking sont rares et onéreuses.
Il est conseillé d'utiliser les transports publics ou de se garer strictement sur les emplacements prévus.
Des places payantes pour les voitures et les 2 roues, gérées par la Fondation des parkings, sont disponibles sur le site de Champel.

Photocopies

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/informatique
Onglet > Impression de documents

Plagiat et fraude

Voir les informations relatives à **Compilatio**, logiciel de détection de similitude
→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/informatique
Onglet > Logiciel de détection du plagiat

Les dispositions légales cantonales et HES-SO en vigueur rappellent à chacun·e que :

→ **Toute fraude y compris le plagiat ou la tentative de fraude dans les travaux d'évaluation, les examens et l'élaboration du travail de bachelor entraîne la non-acquisition des crédits ECTS correspondants, voire la non-obtention du diplôme ou son annulation.**

Le règlement d'études de l'école précise les sanctions appliquées en cas de fraude ou plagiat avéré.

Plans d'accès

→ Lien internet : https://www.hesge.ch/heds/heds/infos-pratiques/infrastructures-et-plans-dacces
Onglets > Accès à Champel > Accès aux Caroubiers

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Les deux sites sont équipés d'un ascenseur permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux salles de cours et aux locaux communs. S'adresser à la réception pour obtenir une clef d'ascenseur.

Prix spéciaux et projets

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/prix

Règlement d'études

→ Lien internet : https://www.hesge.ch/heds/formation-base
Onglet > Documents utiles

Le règlement d'études de la HEdS est présenté en début de formation aux étudiant·e·s. Ils·Elles sont tenu·e·s d'en prendre connaissance, de s'y référer et de le respecter. Il est disponible sur le site internet de l'école sous "Documents utiles".

Règles de comportement

Afin de préserver un espace de vie qui reste agréable et convivial, il est nécessaire de respecter certaines règles :

Les étudiant·e·s sont tenu·e·s de respecter les horaires de cours sous peine d'être exclu·e·s en cas d'arrivée tardive (notifiée comme absence injustifiée dans ce cas).

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Les sites sont non-fumeur·euse·s. Pour le site de Champel, le seul emplacement réservé aux fumeur·euse·s se situe à côté de l'entrée du parking au chemin Thury (voir signalétique) ; tous les autres emplacements sont bannis.
Pour le site des Caroubiers, les étudiant·e·s doivent impérativement respecter l'espace public.

- Il est strictement interdit de manger/boire dans les salles de pratique, les salles informatiques ainsi que dans les centres de documentation.
- La consommation de nourriture est autorisée exclusivement dans les lieux de restauration.
- Les locaux et les abords des bâtiments, les salles de cours et ateliers doivent être maintenus propres (vaisselle, mégots, etc.).
- Il est demandé de veiller à ne pas former d'attroupements à l'entrée des bâtiments pour ne pas déranger/bloquer les accès.
- Les sites HEdS étant des lieux publics, chaque étudiant·e doit être particulièrement attentif·ve à ses effets personnels et ne pas laisser d'objet de valeur dans les salles et dans les casiers.

Restauration

→ Lien internet : https://www.hesge.ch/heds/heds/infos-pratiques/restauration

Service aux enseignements pratiques (SaEP)

Le Service aux enseignements pratiques assure la gestion et l'organisation de la mise à disposition pour la formation des étudiant·e·s du matériel destiné à l'enseignement.

Chaque filière met à disposition des étudiant·e·s le matériel professionnel nécessaire à la formation.

Les salles de pratique et le matériel demeurent sous la responsabilité des enseignant·e·s et des étudiant·e·s. Les étudiant·e·s ne sont pas autorisé·e·s à pratiquer des gestes invasifs avec du matériel personnel. Les salles de pratiques ne sont pas accessibles aux étudiant·e·s sans la supervision d'un·e enseignant·e ou d'un·e assistant·e.

Renseignements
M. Blaise Grasset, Responsable SaEP
5h00 - 15h30
Tél.: 022.558.57.60. saep.heds@hesge.ch

Secret professionnel

Chaque étudiant·e HEdS est soumis au secret professionnel selon l'article 321 du Code pénal suisse pour tout ce qui est porté à sa connaissance concernant les personnes dont il·elle a la charge aussi bien au sein de la HEdS que durant et après les périodes de formation pratique.

Taxes et Frais

La HEdS attire votre attention sur le coût des études et de la vie à Genève ; cela engendre souvent des dépenses plus élevées que prévues. Nous vous recommandons fortement d'établir un budget de vos dépenses prévisibles.

Sont à la charge de l'étudiant·e :

- Logement, nourriture et déplacement (y compris lors de formation pratique à l'intérieur et à l'extérieur du canton de Genève et lors de suivis de modules sur un autre site)
- Taxe d'étude HES-SO (CHF 500.- par semestre)
- Contribution aux frais d'étude (CHF 150.- par année)
- Frais de permis de travail pour les étudiant·e·s étranger·ère·s avec permis B sans autorisation de travail (CHF 65.- pour EU et CHF 95.- hors EU) ; ces autorisations de travail sont valables 90 jours et doivent ainsi être renouvelées à chaque période de formation pratique.
- Vêtements et matériel professionnels (entre CHF 25.- et CHF 500.-) selon les filières.
- Frais liés au travail de Bachelor
- Taxe d'enregistrement du diplôme dans le Registre national des professions de la santé perçue par la Croix-Rouge suisse (CHF 130.-)

En référence à la directive sur les émoluments administratifs et pédagogiques pour les étudiant·e·s de la HES-SO, la HEdS facture les montants suivants aux étudiant·e·s :

- Bulletin de notes – remis à la fin de chaque année académique : tout exemplaire en plus ou avec signature originale et tampon sera facturé CHF 15.-
- Attestation d'études semestrielle – gratuite à télécharger (cf. page 10 - Attestations d'études) : tout exemplaire avec signature originale et tampon sera facturé CHF 15.-

- Descriptifs de modules – les 2 dernières années académiques se trouvent sur le site : les exemplaires antérieurs seront facturés CHF 15.-/descriptif ou CHF 30.- par lot correspondant à un semestre
- Evaluations de stages – les étudiant·e·s doivent impérativement conserver une copie* : toute copie supplémentaire sera facturée CHF 15.-

*En fin de période de formation pratique, l'étudiant·e reçoit son évaluation de stage, qu'il·elle doit faire signer à toutes les parties, il·elle se charge de faire une copie ou un scan de son évaluation avant de la rendre au secrétariat ; tant que cette dernière n'est pas remise au secrétariat, le stage n'est pas validé !

- Attestations d'immatriculation/d'exmatriculation – remise en début/fin de formation : tout exemplaire en plus sera facturé CHF 15.-
- Documents certifiés conformes : CHF 15.-/document ou forfait de CHF 50.- si plusieurs documents
- Copie conforme du diplôme Bachelor et/ou supplément au diplôme délivrés par la HES-SO : CHF 50.-

  Demander le formulaire « Demande de copies certifiées conformes » au secrétariat de la filière ayant délivré le titre.
- Carte d'étudiant·e égarée : CHF 15.-
- Badge de photocopie égaré : CHF 15.-
- Remplacement du matériel endommagé par l'étudiant·e : prix coûtant

Tenue vestimentaire

Une tenue adaptée et conforme à la posture professionnelle de soignant·e est exigée en toutes circonstances lors d'ateliers de soins, des cours pratiques, des simulations. Cette tenue doit garantir la sécurité, le confort et permettre l'asepsie.

Travail durant les études

Les étudiant·e·s de la HEdS sont engagé·e·s dans une formation à plein temps. Le volume de travail à fournir correspond d'une part à la fréquentation des cours et d'autre part au travail personnel.

La disponibilité exigée par la formation théorique et pratique (stages) limite les activités rémunérées annexes, sauf durant les périodes de vacances.

La HEdS rend attentif·ve·s aux risques encourus par un travail accessoire durant la formation, en particulier durant la formation pratique : dépassement de la durée maximum de la semaine de travail, repos quotidien et hebdomadaire insuffisant, congé hebdomadaire insuffisant, accidents ou échecs liés aux facteur qui précèdent (cf. Loi fédérale sur le travail suisse LTr).

Urgences / sinistres / accidents

→ Lien intranet : https://intranet.hesge.ch/intranet/usst
Onglets > Unité Santé et Sécurité au travail > Règles de sécurité > Organisation en cas d'urgence

N° d'urgence :

Composition possible depuis tous les téléphones:

• Centrale d'appels sanitaires d'urgence	144
• Police	117
• Feu	118
• Centre antipoison	145
• HUG – Hôpitaux universitaires Genève	022.372.33.11
• Antenne Santé HEdS (**en gras** = N° interne)	022.55**8.50.66**
• Réception site Champel	022.55**8.50.60**
• Réceptions site Caroubiers	
Filière Nutrition et diététique	022.55**8.52.90**
Filière Physiothérapie	022.55**8.53.22**

Malaise ou accident sur le site de l'école

1) Blessure légère

Une trousse de premiers secours se trouve à la réception du site de Champel. Aux Caroubiers, la trousse est à la réception du 2e étage.

Elles contiennent uniquement des pansements et du désinfectant en cas de blessure légère, mais aucun médicament.

Elles sont sous la responsabilité de Mme Adeline Hess.

2) Premiers secours et urgences

Un défibrillateur est disponible sur chaque site :

- Site Champel
  - → réception
  - → pavillon au rez-de-chaussée
- Site Caroubiers
  - → 2e étage à côté de l'ascenseur

Contacts

Mme Adeline Hess, Responsable santé sécurité
Direction générale HES-SO Genève
Tél.: 022.558.50.04, adeline.hess@hesge.ch

Mme Marie-Hélène Guyon, Infirmière de l'Antenne santé
Bureaux : 033 à Champel, 113 aux Caroubiers
Tél.: 022.558.50.66, marie-helene.guyon@hesge.ch

Vestiaire

Sur le site de Champel, des vestiaires sont à disposition des étudiant·e·s de 1ère année de la filière Technique en radiologie médicale au 3e étage (et au sous-sol pour les étudiant·e·s de 2e et 3e années). Une caution de 25 CHF doit être déposée auprès du Service comptable (bureau 152) qui leur délivre une attestation de caution. L'étudiant·e remettra l'attestation au secrétariat (bureau 145) et recevra en retour la clé. En fin d'utilisation, la caution sera restituée contre retour de la clé.

Pour le site des Caroubiers, des casiers sont à disposition au N° 23 (rue des Caroubiers) pour les étudiant·e·s de 1ère année et au N° 25 (rue des Caroubiers) – 3e étage – pour les étudiant·e·s de 2e et 3e années. Ils·elles doivent amener un cadenas et s'annoncer au secrétariat de la filière (bureau 208A) qui tient à jour une liste et notera le numéro du casier.

En fin d'utilisation, les étudiant·e·s doivent impérativement vider et nettoyer le casier/vestiaire.

Contacts utiles

→ Directrice HEdS :	Marie-Laure Kaiser	Tél. 022.558.52.44
→ Assistante de direction:	Tuba Uygun	Tél. 022.558.66.92

→ La Haute école de santé comprend 5 filières de formation Bachelor et les filières de formation des MCS et MSSA.:

Filière Nutrition et diététique

Responsable de filière	Pasqualina Riggillo	Tél. 022.558.52.90
Secrétariat	diet.heds@hesge.ch	

Filière Physiothérapie

Responsable de filière	Ruth Schmid	Tél. 022.558.53.22
Secrétariat	physio.heds@hesge.ch	

Filière Sage-femme

Responsable de filière	Catia Nunno Paillard	Tél. 022.558.53.70
Secrétariat	sf.heds@hesge.ch	

Filière Soins infirmiers

Responsable de filière	Walter Zecca	Tél. 022.558.54.11
Secrétariat	inf.heds@hesge.ch	

Filière Technique en radiologie médicale

Responsable de filière	Marin Barada	Tél. 022.558.54.50
Secrétariat	trm.heds@hesge.ch	

Filières modules complémentaires santé (MCS) et maturité spécialisée santé (MSSA)

Responsables de filière	José Alvarin et Michael Attias	Tél. 022.558.54.99
Secrétariat	mcs.heds@hesge.ch	

→ Et une coordination :

de la Formation Continue

Coordinateur	Olivier Tejerina	Tél. 022.558.55.30
Secrétariat	fc.heds@hesge.ch	

de l'Enseignement

Coordinatrice	Petra Mèche	Tél. 022.558.64.19
	service-etu.heds@hesge.ch	

de la Recherche

Coordinatrice	Clara James	Tél. 022.558.56.10
Secrétariat	rad.heds@hesge.ch	

des Relations internationales

	Christelle Evain	Tél. 022.558.56.88
	relations.internationales.heds@hesge.ch	

Annexe 1

Directives relatives au versement des indemnités mensuelles de stage
pour les étudiant·e·s immatriculé·e·s à la HEdS

La Direction Générale HES-SO – Genève,

vu la Convention intercantonale de la HES-S2, art. 48 al.1 ;
vu le protocole de décision de la HES-S2 n° 5-2003 « Indemnités aux étudiants HES dans les domaines santé et social » ;
vu l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Etat du 23 juillet 2003 (n° 10438-2003) ;
vu la décision de la Conférence des directions de sites du domaine Santé de mai 2007 ;

arrête:

	Dispositions générales
But	Article 1 Les présentes directives fixent les modalités de versement des indemnités de stage.
Champ d'application	Article 2 Les présentes directives s'appliquent aux filières genevoises du domaine santé de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, à l'exception de la filière thérapie en psychomotricité.
	Droit aux indemnités de stage
Principes	Article 3 [1] Une indemnité mensuelle de stage de CHF 400.- est versée à chaque étudiant-e immatriculé-e à la Haute école de santé de Genève. Elle n'est pas versée aux élèves en modules complémentaires ou en maturité spécialisée santé. [2] Cette indemnité vise à couvrir les frais engendrés par les diverses périodes de formation pratique (stages). [3] Le versement d'une indemnité partielle est exclu.
	Suspension du versement des indemnités de stage
Suspension momentanée	Article 4 [1] L'indemnité mensuelle de stage est momentanément suspendue : - En cas d'absence pour cause de maladie, d'accident ou de maternité dûment excusée par certification médical après 6 semaines d'absence ; - En cas de congé (au sens de l'art. 19 des directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor & master) en HES-SO) pour la durée de celui-ci ; - En cas d'abandon d'études après 4 semaines ; - En cas de recours contre une décision d'exmatriculation, pour autant qu'aucun effet suspensif n'ait été accordé.

Suspension décidée au cas par cas

Article 5

La suspension de l'indemnité mensuelle de stage est décidée au cas par cas:

- En cas de prolongation d'études en raison d'une maladie, accident ou maternité dûment excusé par certificat médical, les indemnités sont en principe versées pendant la prolongation correspondante ;
- En cas de prolongation d'études pour d'autres raisons, dans ce cas, les indemnités ne sont versées en principe que pendant les périodes de stages correspondantes.

Suppression

Article 6

L'indemnité mensuelle de stage est supprimée lorsque l'étudiant-e est exmatriculé-e.

Dispositions finales

Entrée en vigueur

Article 7

Les présentes directives entrent en vigueur le 1er janvier 2012.
(Directives actualisées en juin 2022)